Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_203-DE

Délibération n° 2026.203

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.203 - Eau Assainissement – Conventions de sub-délégation Assainissement avec Fougères, Lécousse et Saint-Georges de Reintembault - Résiliation

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_203-DE

Fougères Agglomération **2026.203**

2026.203 - Eau Assainissement – Conventions de sub-délégation Assainissement avec Fougères, Lécousse et Saint-Georges de Reintembault - Résiliation

Suite à leur validation en Conseil d'Agglomération dans sa séance du 15 décembre 2025, des conventions de sub-délégation « Assainissement collectif » ont été signées entre Fougères Agglomération et dix communes du territoire.

Les travaux de préparation du transfert de la Régie Eau Assainissement vers Eau du Pays de Fougères et Fougères Agglomération ont été lancés en mars 2025, pour une mise en œuvre du transfert au 1er janvier 2027.

Pour les communes concernées par le transfert de la Régie : Fougères, Lécousse et Saint-Georges de Reintembault, la durée des conventions de sub-délégation démarre au 1er janvier 2026 pour une durée d'une année, renouvelable une fois par tacite reconduction. Pour mettre fin à la sub-délégation, un préavis de 6 mois est requis.

Compte tenu des éléments suivants :

- Pour la compétence « Distribution de l'eau », il est rappelé que le Syndicat Mixte de Gestion 35 conditionne l'octroi de son aide financière à Eau du Pays de Fougères au transfert de la compétence au 1er janvier 2027 ;
- Un transfert des deux compétences, Eau et Assainissement, à la même date est à la fois plus cohérent pour les agents concernés et les trois structures concernées ;

Il est proposé de résilier à l'amiable, à effet du 31 décembre 2026, les conventions de sub-délégation signées avec les communes de Fougères, Lécousse et Saint-Georges de Reintembault.

En conséquence, en commun accord avec les trois communes concernées, il est proposé au Conseil d'Agglomération de réduire à trois mois le délai de préavis. Comme spécifié dans les conventions instaurées, les parties se rapprocheront afin d'organiser les conditions de la continuité du service public concerné.

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération 2025.254 du 15 décembre 2025,
Vu les conventions signées avec les communes concernées par le transfert de la Régie Eau Assainissement,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 29 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **de RESILIER** à l'amiable à effet du 31 décembre 2026 les conventions du sub-délégation « Assainissement » signées avec les communes de Fougères, Lécousse et Saint-Georges de Reintembault ;
- **de REDUIRE** à trois mois le délai de préavis nécessaire pour mettre un terme aux conventions signées ;
- **D'AUTORISER** la Présidente, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Alice LEBRET